



HAUTE-RIVOIRE

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi neuf avril deux mil vingt-six, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BESSON Serge, BONNAMOUR Maryse, CLAVEYROLAS Sandrine, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, MURE Nicolas, PAYMAL Caroline, PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, SEVE Christelle, THIOLLIER Karine, VENET Florent, VENET Loïc Antoine.

Secrétaire de séance : JACQUEMOT Nathalie

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Droit à la formation des élus
- Fixation des indemnités de fonctions des élus
- Subvention bois local
- Modification des statuts de SIEMLY
- Composition des commissions municipales
- Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.)
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Désignation des nouveaux représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs
- Modification de la délibération d'acquisition des parcelles aux Urieux

Questions diverses

**Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :**

Nathalie JACQUEMOT

**Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mars 2026 est adopté à l'unanimité.

### 1) Délibération n°2026-19 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement du Conseil Municipal.

Quelques modifications ont été apportées au document actuel, notamment l'intitulé des commissions, les jours des réunions des conseils et le passage au CFU.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
ADOpte le règlement intérieur tel que présenté.

### 2) Délibération n°2026-20 : Droit à la formation des élus

Chaque membre du conseil municipal dispose d'un droit à la formation auprès d'un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur. Cela implique la prise en charge par la commune des frais de formation, de déplacement et la compensation éventuelle des pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de

son droit à la formation, dans la limite de 24 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
APPROUVE les orientations de formation suivantes :

- Fondamentaux de l'action publique locale
- Formations en lien avec les délégations détenues par les adjoints ou les conseillers municipaux délégués
- Formations en lien avec l'objet de la ou des commissions auxquelles appartiennent les élus.

DIT que le montant des dépenses sera plafonné à 2% du montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

### 3) Délibération n°2026-21 : Fixation des indemnités de fonctions des élus

M. le Maire expose les conditions relatives au versement d'indemnités de fonction des élus. Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique ; En application de ce principe, l'enveloppe globale indemnitaire, qui correspondant au montant total maximum des indemnités pouvant être allouées, est de :

Maire	55.7 %
Adjoints	21.38 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE de fixer les montants des indemnités de fonctions à hauteur de :

- 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour M. le Maire ;
  - 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour chaque adjoint ;
  - 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour chaque conseiller municipal délégué ;
- DECIDE que ces indemnités seront versées rétroactivement depuis le 22 mars 2026.

### 4) Délibération n°2026-22 : Demande de subvention bois local

La région AURA propose de soutenir les projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics, réalisés avec du bois local. Dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire il est prévu qu'une partie de la construction se réalise avec du bois local. Cette subvention avait fait l'objet d'une précédente délibération mais la subvention a été rejetée pour manque de budget de la région. La demande est donc renouvelée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document afférent à cette demande.

### 5) Délibération n°2026-23 : Délibération modification statuts du Syndicat SIEMLY

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 27 février 2026 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat.

Il expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels et relate la nécessité de valider les modifications des statuts du SIEMLY pour intégrer les délégués de certaines communes avant substitution par un EPCI.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
APPROUVE la modification des statuts du Syndicat conformément à la délibération du Comité Syndical du 27 février 2026.

**6) Délibération n°2026-24 : Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.)**

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient dans les procédures de marchés publics.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DESIGNE les conseillers municipaux suivants comme membres de la CAO :

Membres titulaires	Membres suppléants
Serge BESSON	Caroline PAYMAL
Alain MICHEL	Mélissa GOUBIER
Sylvain MOULIN	Florent VENET

PRECISE que les membres suppléants remplacent indifféremment les membres titulaires.

**7) Délibération n°2026-25 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

Chaque année se réunit une CCID, instance consultative qui met en relation l'administration fiscale et les représentants des contribuables de la commune. Son rôle est d'émettre des avis sur ces valeurs locatives cadastrales et d'en assurer leur mise à jour régulière.

A chaque renouvellement du Conseil municipal, une nouvelle CCID doit être constituée. Elle est composée du Maire, Président de la commission, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires s'effectue par le directeur régional/départemental des finances publiques, à partir d'une liste comportant 12 propositions de membres titulaires et 12 propositions de membres suppléants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
PROPOSE au directeur régional/départemental la liste des contribuables ci-dessous pour désigner les commissaires :

Membres titulaires proposés	Membres suppléants proposés
Christelle SEVE	Loïc-Antoine VENET
Florent VENET	Nathalie JACQUEMOT
Mélissa GOUBIER	Caroline PAYMAL
Alain MICHEL	Pierre-Aymeric PONCHON
Sylvain MOULIN	Sandrine CLAVEYROLAS
Mathieu RAZY	Karine THIOLLIER
Serge BESSON	Anaïs VERNAY
Maryse BONNAMOUR	Sandrine FACON
Gilles CHAVEROT	Martine BOUCHON

Pascale GERIN	Colette COTTANCIN
Marc GAYET	Fabrice FOURNAND
Claire COTTANCIN	Julien COTTANCIN

## 8) Délibération n°2026-26 : Désignation des nouveaux représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs

Des délégués, représentant la commune de Haute-Rivoire, doivent être désignés par le conseil municipal, afin de représenter la commune auprès de diverses associations ou syndicats.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE de la désignation des membres suivants :

Organismes	Membres titulaires	Membres suppléants
Groupement des 4 cantons	Mélissa GOUBIER	Maryse BONNAMOUR Pierre-Aymeric PONCHON
SIVOS du collège Val d'Argent	Florent VENET	Christelle SEVE
SYDER	Sylvian MOULIN	Alain MICHEL
SIEMLY	Alain MICHEL Serge BESSON	Mathieu RAZY

## 9) Délibération n°2026-27 : Modification de la délibération d'acquisition des parcelles aux Urieux

Monsieur le Maire informe de la nécessité de régulariser l'emprise du chemin des Urieux, sur la partie limitrophe avec la commune de Meys car le chemin communal a été déplacé mais aucune régularisation n'avait encore été opérée. La délibération du février 2026 y remédiait mais un terme de celle-ci est à modifier pour préciser que l'acquisition de la parcelle de Mme LAFAY Solange est à l'euro symbolique et conserver le caractère d'échange avec les consorts COUTURIER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la modification des termes

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférant à cette acquisition.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

## 10) Délibération n°2026-28 : Composition des commissions municipales

L'article L 2121-22 du CGCT permet de créer des commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil Municipal. Le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions.

Le nombre de commissions municipales et leur périmètre d'action ont été délibérés lors du conseil municipal du 22 mars 2026. Dix commissions municipales ont été créées. Leurs compositions restaient à définir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

PRECISE que le Maire est Président de droit de l'ensemble des commissions municipales.  
 DECIDE de la composition des commissions municipales suivantes, pour la durée du mandat :

<u>Finances Economie locale</u> Nicolas MURE	Christelle SEVE Florent VENET Mélissa GOUBIER Alain MICHEL Sylvain MOULIN Pierre-Aymeric PONCHON Nathalie JACQUEMOT
<u>Affaires scolaires et périscolaires</u> Christelle SEVE	Caroline PAYMAL
<u>Urbanisme</u> Florent VENET	Serge BESSON Mathieu RAZY (milieu rural)
<u>Vie festive et cadre de vie</u> Mélissa GOUBIER	Sandrine CLAVEYROLAS Pierre-Aymeric PONCHON Sylvain MOULIN Nathalie JACQUEMOT Maryse BONNAMOUR Loïc-Antoine VENET Karine THIOLLIER
<u>Voirie et réseaux</u> Alain MICHEL	Serge BESSON Mathieu RAZY Sylvain MOULIN
<u>Agriculture et environnement</u> Mathieu RAZY	Loïc-Antoine VENET Florent VENET Pierre-Aymeric PONCHON
<u>Vie Sportive</u> Christelle SEVE	Florent VENET Sandrine CLAVEYROLAS
<u>Communication</u> Florent VENET	Nathalie JACQUEMOT Caroline PAYMAL Karine THIOLLIER
<u>Action sociale et culturelle</u> Mélissa GOUBIER	<u>Action sociale</u> : Nathalie JACQUEMOT Maryse BONNAMOUR Pierre-Aymeric PONCHON  <u>Culture et patrimoine</u> : Karine THIOLLIER Caroline PAYMAL
<u>Bâtiments</u> Sylvain MOULIN	<u>Bâtiments</u> : Caroline PAYMAL Alain MICHEL  <u>Cimetière</u> : Maryse BONNAMOUR Christelle SEVE

## QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Propose qu'un temps « repas » soit organisé entre les élus et les agents communaux afin de faire connaissance.
- Présente les mouvements à venir en matière de ressources humaines : Emilie COMMARMOND, secrétaire générale de mairie, sera de retour de son congé maternité en juillet prochain et Alexia FOLLET, adjointe administrative, a fait part de sa demande de disponibilité. Une réorganisation des tâches sera faite avec l'ensemble des agents administratifs.
- Suggère une présentation du projet de construction du restaurant scolaire sera faite lors de la séance du conseil municipal du 11 mai pour que les nouveaux élus puissent en prendre connaissance. Il sera également demandé, aux élus qui le souhaitent, d'être présents à 19h30 pour visiter un ou plusieurs bâtiments communaux.
- Quelques dates à retenir :
  - Dates des prochains conseils municipaux : lundi 11/05 – mercredi 10/06 – Lundi 06/07  
Jeudi 27/08 Mercredi 16/09 – Mercredi 14/10 – Jeudi 12/11 – Lundi 14/12.
  - Commission voirie : lundi 13/04 à 15h
  - Commission sociale : mercredi 22/04 à 19h30
  - Commission communication : jeudi 23/04 à 20h

La séance est levée à 22h30.

Signature du Maire :  
Nicolas MURE

Signature de la secrétaire de séance :  
Nathalie JACQUEMOT